



Licenciement après maladie

Par **natheasie**, le **08/11/2010** à **00:00**

Bonjour,
En 2003 suite à un 1er cancer, la sécurité sociale m'a mise en invalidité catégorie 1 calculée sur mes 5 années de salaires (je travaillais à mi-temps). Après un ans et demi de traitement j'ai repris mon activité professionnelle. Ma santé étant bonne j'ai pu augmenter mes heures de travail et trouver un autre mis-temps, je travaillais donc à 80 %. En 2008 je suis atteinte d'un 2eme cancer, après 2 années de maladie et de lourd traitements le médecin de la sécurité sociale décide de me mettre en catégorie 2, par la suite étant convoquée par le médecin du travail celui-ci décide de me mettre inapte à tous travaux dans l'entreprise, mon patron décide alors de me licencier. Pensant que j'allais toucher une pension d'invalidité correcte, et qu'avec les traitements que je suis je ne peux travailler, j'ai accepté. Lorsque j'ai reçu l'attestation de la sécurité sociale avec le montant de ma pension d'invalidité, j'ai cru qu'elle s'était trompée, et bien non ils ont pris comme base de calcul le seuil de 2003 puisque c'est la date de la prise en charge de la PI, résultat tous mes salaires après 2003 ne sont pas pris en compte dans le calcul de la pension inval catégorie 2. Sachant que j'ai fait des études jusqu'à 25 ans et j'ai eu mon 1er cancer à 30 ans donc j'ai travaillé 4 ans à mi-temps.... Je ne comprends pas pourquoi je ne peux pas bénéficier d'un recalcul de la PI, j'ai cotisé 3 fois plus ces 5 dernières années.
Quelqu'un peut m'aider ?? je suis dans l'impossibilité de me faire entendre et j'ai une énorme perte de salaire, car ma prévoyance refuse de me maintenir mon salaire car les salaires de mon 2eme mis-temps ne sont pas compris dans le calcul de la PI.
Merci pour votre aide